



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.18

DECISION N° N 2022-18 DU 04 JUILLET 2022 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Marc LELIEVRE est nommé Secrétaire général de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Nouvelle-Aquitaine à compter du 6 juillet 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 4 juillet 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang